

	Entrée	Départ		Décès	Incapacité de travail
		Changement d'emploi	Départ en retraite		
<b>AVS/AI</b>	<p>Inscription facile, possible via PartnerWeb ou inscription par écrit avec numéro AVS, date d'entrée et numéro de client-e.</p> <p>Inscription pour un certificat d'assurance: inscription avec le formulaire n°318.260.</p>	<p>Résiliation de l'inscription facile, possible via Partner Web</p> <p>ou</p> <p>résiliation de l'inscription par écrit avec numéro AVS, date de départ et numéro de client-e.</p>	<p>Demander le formulaire de retraite AVS et le remettre à l'employé-e.</p> <p>En cas de départ à la retraite anticipé, s'informer auprès de Spida.</p> <p>Retrait du formulaire auprès de Spida ou de l'agence communale AVS.</p>	<p>Demander le formulaire de retraite AVS pour survivants et le transmettre.</p> <p>Retrait du formulaire auprès de Spida ou de l'agence communale AVS.</p>	<p>Les personnes en incapacité de travail durant au moins 30 jours consécutifs ou présentant de courtes absences répétées pour raison de santé en l'espace d'une année sont à signaler à l'office cantonal AI pour une intervention précoce. Si la capacité de gain ne peut être rétablie ou améliorée ou si l'incapacité de travail persiste sans interruption pendant une année, l'office cantonal AI doit être contacté afin de déterminer le droit à la rente. Le formulaire peut être obtenu auprès de Spida ou de l'agence communale AVS.</p>
<b>Caisse de compensation pour allocations familiales</b>	<p>Pour requérir des allocations familiales, veuillez remplir la demande d'allocations familiales pour personne employée et nous la transmettre avec tous les documents requis.</p>	<p>La résiliation de l'inscription AVS/AI met également fin aux allocations familiales.</p> <p>Résiliation de l'inscription possible via Partner Web.</p>		<p>S'il existe des survivants (conjoint, enfants mineurs, personnes à charge), s'informer auprès de Spida afin de déterminer s'il existe un droit de jouissance posthume du salaire.</p>	<p>Dans le cas d'un-e bénéficiaire d'allocations familiales, vérifier la poursuite du droit sur la base de la législation cantonale (différente dans chaque canton). S'adresser à Spida.</p>
<b>Fondation de prévoyance</b>	<p>Si la personne est assujettie à la LPP (voir règlement et dispositions d'exécution), transmettre le formulaire «avis d'entrée».</p>	<p>Transmettre le formulaire «avis de départ».</p>	<p>Transmettre le formulaire «demande de prestations de vieillesse».</p>	<p>Transmettre le formulaire «annonce en cas de décès».</p>	<p>Transmettre le formulaire «demande d'exonération du paiement des contributions» après 6 mois. Envoyer le formulaire «demande de prestations d'invalidité» après 720 jours.</p>

## Liste de contrôle pour les entreprises

spida.

Spida  
**Sozialversicherungen**  
 Bergstrasse 21  
 Postfach  
 CH-8044 Zürich  
 Telefon 044 265 50 50  
 info@spida.ch  
 www.spida.ch

Les formulaires et fiches d'inscription sont disponibles sur notre site web [www.spida.ch](http://www.spida.ch).

PartnerWeb est la plate-forme internet sécurisée de Spida. Elle permet d'effectuer en ligne de nombreuses tâches administratives en relation avec Spida.

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de client-e lors de tout contact par écrit. Merci!